|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développementdes télécommunications (GCDT)****30ème réunion, Genève (Suisse), 19-23 juin 2023** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****3/4-F** |
|  | **11 mai 2023** |
|  | **Original: anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Partenariats et mobilisation des ressources à l'UIT-D  |
|  |
| **Résumé:**La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22) a mis en lumière l'importance des partenariats et de la mobilisation des ressources. Le présent document rend compte des activités relatives aux partenariats et à la mobilisation des ressources menées en 2022.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Paragraphes 3.1 et 3.3 du Plan d'action de Kigali, Rapport final de la CMDT-22Résolution 17 (Rév. Kigali, 2022), Rapport final de la CMDT-22Déclaration de la CMDT-22Paragraphe 4.5 du Plan d'action de Buenos Aires, Rapport final de la CMDT-17 |

# 1 Considérations générales

La Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2022 (CMDT-22) a reconnu l'importance de la mobilisation des ressources et de la coopération internationale, qui font l'objet d'une nouvelle Priorité de l'UIT-D et d'un catalyseur du Plan d'action de Kigali: "Cette priorité vise essentiellement à mobiliser et à attirer des ressources, ainsi qu'à encourager la coopération internationale sur les questions de développement des télécommunications/TIC. Elle s'appuie sur une approche transversale, consistant à mettre à disposition des ressources et à encourager la coopération internationale, en vue d'obtenir des résultats pertinents au niveau mondial. Il convient d'accorder la priorité et l'attention voulue aux besoins des pays en développement, des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition, ainsi que des populations mal desservies ou vulnérables". (Plan d'action de Kigali)

Aux termes de la Résolution 17 (Rév. Kigali, 2022) , intitulée "Mise en œuvre aux niveaux national, régional, interrégional et mondial des initiatives régionales approuvées et coopération en la matière", le Directeur du BDT est chargé "de veiller à ce que le BDT facilite la participation active des organisations régionales ou sous-régionales de télécommunication aux différentes phases de la gestion des projets élaborés par l'UIT, ainsi qu'à la mise en place de partenariats et à la mobilisation de ressources, en vue de promouvoir efficacement la mise en œuvre des initiatives régionales".

# 2 Objectif stratégique des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'UIT-D

Conformément aux résultats de la CMDT-22, l'objectif est de faciliter, de développer et de renforcer la collaboration et les partenariats avec le plus large éventail possible de partenaires des pays développés comme des pays en développement, afin de renforcer la coordination et l'échange de compétences et de mobiliser davantage de ressources pour mettre en œuvre les programmes, les activités et les initiatives régionales en vue de parvenir au développement durable.

# 3 Partenariats et résultats des activités de mobilisation des ressources en 2022

En 2022, le BDT a conclu 71 accords avec un large éventail de partenaires, dont 50 prévoient des contributions financières dont le montant s'élève à environ 9,7 millions USD. La liste de ces accords est disponible dans le Document TDAG-23/INF/1.

Tous ces partenariats ont pu être conclus grâce aux efforts concertés des membres et des partenaires de l'UIT, et également grâce à l'action du personnel du BDT, hors siège et au siège de l'Union.

Le montant total des contributions financières convenues entre le BDT et ses partenaires en 2022 était ventilé comme suit:



**Composante de l'UIT**

**Composante du partenaire**

En 2022, le BDT a signé des accords avec 57 partenaires différents, parmi lesquels des entités gouvernementales (42%), des entités du secteur privé (32%), des établissements universitaires (7%), des organisations du système des Nations Unies (7%), des organisations d'une autre nature (5%), des organisations et des associations internationales et régionales (4%), des institutions financières (2%) et des fondations (2%).

Les contributions financières convenues par ces partenaires se répartissent comme suit:

**Fondations**

**Entités gouvernementales**

**Autre**

**Entités du secteur privé**

**Organisations du système des Nations Unies**

Parmi ces partenaires, 19% étaient des administrations de l'UIT, 8% étaient rattachés à des administrations de l'UIT, 12% étaient des Membres du Secteur de l'UIT-D (dont 7% des organismes scientifiques ou industriels et 5% des exploitations reconnues), 4% étaient des organisations régionales et autres organisations internationales de l'UIT, 2% étaient des universités ou instituts de recherche de l'UIT et 2% étaient d'autres entités de l'UIT, conformément aux catégories de membres de l'UIT[[1]](#footnote-1).

En 2022, les contributions financières les plus élevées provenaient des trois partenaires de financement suivants:

|  |  |
| --- | --- |
| Partenaire | Contribution financière convenue |
| Département fédéral des affaires étrangères, agissant par l'intermédiaire du Secrétariat d'état, Division des Nations Unies, Suisse | 2,4 millions CHF |
| Bureau du Fonds d'affectation spéciale multipartenaires des Nations Unies/du PNUD | 1,6 million USD |
| Département des affaires étrangères et du commerce de l'Australie | 1,5 million AUD |

Le graphique ci-dessous indique la répartition géographique des accords de partenariat signés en 2022 (d'après le nombre d'accords et les montants convenus):

**Montants convenus (2022)**

**Nombre d'accords**

Les priorités thématiques (conformément au Plan d'action de Buenos Aires) pour lesquelles des accords ont été signés en 2022 (d'après le nombre d'accords et les montants convenus) étaient les suivantes:

**Montants convenus**

**Nombre d'accords**

**Renforcement des capacités**

**Cybersécurité**

**Inclusion numérique**

**écosystème de l'innovation numérique**

**Services et applications numériques**

**Télécommunications d'urgence**

**Environnement**

**Réseau et infrastructure numérique**

**Statistiques**

**Plusieurs priorités thématiques**

# 4 Partenariats et résultats de la mobilisation des ressources entre le 1er janvier et le 30 avril 2023

Entre le 1er janvier et le 30 avril 2023, le BDT a signé 30 accords avec un large éventail de partenaires, parmi lesquels 12 prévoient des contributions financières d'un montant d'environ 5,4 millions USD. La liste de ces accords est disponible dans le Document TDAG-23/INF/1.

Le montant total des contributions financières signées entre le BDT et ses partenaires en 2022 était ventilé comme suit:

**Composante du partenaire**

**Composante de l'UIT**

Entre janvier et la fin avril 2023, les contributions financières les plus élevées provenaient des trois partenaires de financement suivants:

|  |  |
| --- | --- |
| Partenaire | Contribution financière convenue |
| Commission européenne | 3 millions EUR |
| Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit  | 0,9 million EUR |
| Ministère des affaires internes et des communications | 0,6 million USD |

Entre le 1er janvier et le 30 avril 2023, le BDT a signé des accords avec 26 partenaires différents, dont des établissements universitaires (35%), des entités gouvernementales (31%), des organisations du système des Nations Unies (15%), des entités du secteur privé (8%), des organisations et des associations internationales et régionales (8%) et des institutions financières (4%).

Les contributions financières convenues par ces partenaires se répartissent comme suit:



Organisations du système
des Nations Unies

Entités du secteur privé

Entités gouvernementales

Institutions financières

Parmi ces partenaires, 15% étaient des administrations de l'UIT, 12% étaient des universités ou instituts de recherche de l'UIT, 8% étaient des Membres du Secteur de l'UIT-D (organismes scientifiques et industriels) et 4% étaient des organisations régionales et autres organisations internationales de l'UIT, conformément aux catégories de membres de l'UIT.

Le graphique ci-dessous montre la répartition géographique des accords de partenariat signés entre le 1er janvier et le 30 avril 2023 (d'après le nombre d'accords et les montants convenus):

**Fonds convenus**

S'agissant des priorités de l'UIT-D (conformément au Plan d'action de Kigali), les accords signés entre début janvier 2023 et fin avril 2023 (d'après le nombre d'accords et les montants convenus) se répartissaient comme suit:

**Nombre d'accords**

**Fonds convenus**

**Connectivité abordable**

**Transformation numérique**

**Environnement politique et réglementaire propice**

**Télécommunications/TIC inclusives et sécurisées
au service du développement durable**

**Plusieurs priorités thématiques**

Le graphique ci-dessous donne une comparaison en ce qui concerne le nombre d'accords et les montants convenus pour la période comprise entre le 1er janvier et le 30 avril, pour 2022 et 2023:

**Jan-Avr 2022**

**Jan-Avr 2023**

**Jan-Avr 2023**

**Jan-Avr 2022**

**Partenaires**

Les résultats de la Coalition pour le numérique Partner2Connect, qui a enregistré 617 engagements représentant un montant de 30 millions USD au 30 avril 2023, amènent le BDT à penser que de nouveaux accords seront signés. Un segment spécial des Forums régionaux pour le développement sera consacré aux activités de mise en relation dans le cadre de la Coalition pour le numérique Partner2Connect, de manière à permettre aux parties prenantes de mettre en avant leurs efforts sur la base d'engagements qu'ils ont déjà pris ou de nouveaux engagements visant à répondre aux besoins des pays, dans le but de promouvoir le développement du numérique dans les différentes régions. Pour en savoir plus sur la Coalition pour le numérique Partner2Connect, veuillez consulter le Document TDAG-23/14 (Initiatives spéciales de l'UIT).

# 5 Principales mesures et principaux résultats

Le BDT a pris une série de mesures stratégiques, notamment l'élaboration et l'amélioration de ses produits internes et de ses services externes, en vue de renforcer les partenariats et la mobilisation des ressources. Ces mesures ont consisté à:

**– cultiver/renforcer les relations avec les partenaires existants**: la réussite de partenariats et de la mobilisation de ressources dépend de la qualité de la relation avec les partenaires. Les partenariats et la mobilisation des ressources sont avant tout des activités visant à nouer des relations fondées sur la confiance et le respect. Il est essentiel de promouvoir et de consolider ces relations afin de les rendre pérennes. Les partenariats et la mobilisation de ressources ne constituent pas des activités ponctuelles qui s'achèvent une fois l'aide reçue. Pour cette raison, le BDT s'emploie tout particulièrement à entretenir des relations avec ses partenaires de longue date, notamment ceux visés dans le Document TDAG-23/INF/1;

**– dialoguer avec de nouveaux partenaires potentiels**: le BDT, même s'il accorde une attention particulière à la nécessité de favoriser les relations avec les partenaires existants et à faire en sorte que ces relations soient durables, reconnaît également qu'il est important d'élargir et de diversifier le nombre de ses partenaires, en menant à bien des activités destinées à renforcer la communication auprès des nouveaux partenaires potentiels. Pour ce faire, et dans le cadre de l'approche stratégique, le BDT a établi une cartographie et des profils de plusieurs partenaires potentiels, en particulier des entités du secteur privé, y compris de fondations, et a contacté ces entités, afin de mieux faire connaître l'UIT/le BDT, d'identifier des synergies et d'examiner des possibilités de partenariat;

**– renforcer la collaboration avec les institutions du système des Nations Unies**: le BDT continue de renforcer la collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, afin d'améliorer sa visibilité, notamment en ce qui concerne le rôle unique que joue l'UIT en tant qu'organisation chef de file dans le domaine des télécommunications/TIC, de renforcer les synergies et l'échange de connaissance, de trouver de nouveaux financements et davantage de ressources et de tirer parti du pouvoir mobilisateur du multilatéralisme. Cette collaboration offrira au BDT de nouvelles possibilités de travailler en étroite coordination avec les autres institutions apparentées du système des Nations Unies et d'accéder à des financements pour la mise en œuvre de projets communs aux niveaux national, régional et mondial, en vue de la réalisation du Programme 2030.

# 6 Marche à suivre

Le BDT remercie et salue ses partenaires de longue date, ainsi que ses nouveaux partenaires, qui lui ont permis de mettre en œuvre des projets et des initiatives dans le monde entier. Dans ce contexte, et conformément au Plan d'action de Kigali, le BDT continuera de renforcer sa collaboration et sa coordination avec les institutions du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales, des organisations régionales de télécommunication et des institutions de développement régionales ou mondiales, et d'améliorer la stratégie de mobilisation des ressources et le cadre opérationnel régissant l'établissement de partenariats avec toutes les parties prenantes, afin d'exécuter le Plan d'action de Kigali, y compris les priorités de l'UIT-D visant à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 qui ont trait aux questions de développement des télécommunications/TIC.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. ADMIN: Administrations, REGINTORG: organisations régionales et autres organisations internationales, ROA: exploitations reconnues, SIO: organismes scientifiques ou industriels, UNIVERS/RSRCH: universités et instituts de recherche. [↑](#footnote-ref-1)